

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 19 mars 2002 à 19 h 35, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Madame Aline Badeaux	Agente d'administration au Secrétariat général
Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de 2 personnes dont madame Michèle Toupin, responsable du système qualité au Service aux entreprises.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à la nomination d'une secrétaire, à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Nomination d'une secrétaire

**RÉSOLUTION 334 0302** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que madame Aline Badeaux agisse à titre de secrétaire à cette séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 335 0302** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0302-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.7 Félicitations.
- 5.1 Élimination du tarif bi-énergie.
- 5.2 Nominations des délégués aux assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec 2001-2002.
- 5.3 Déception relativement aux nominations du nouveau conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux.
- 5.4 Semaine de relâche.
- 11.8 Mandat de médiation concernant des griefs du personnel professionnel.

QU'à l'article 4.6 soit inscrite la mention de la présentation de deux documents.

Adopté unanimement

Adoption d'un procès-verbal

**RÉSOLUTION 336 0302** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 19 février 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la secrétaire soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0302-04, soit adopté avec la modification suivante :

- À la résolution 308 0202, que soit ajouté au 4<sup>e</sup> paragraphe « et du Carrefour Jeunesse Emploi » après « aux intervenants de l'école Paul-Le Jeune ».

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la première période de questions réservée à l'assistance.

---

Président

Entente avec les universités

**RÉSOLUTION 337 0302 :**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 261.1 de la L.I.P. la commission scolaire peut conclure une entente avec tout établissement d'enseignement de niveau universitaire sur la formation des futurs enseignants et l'accompagnement des stagiaires ou des enseignants en début de carrière;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie collabore avec des universités québécoises à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des stagiaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie planifie des formations initiales à la direction d'établissements avec une université québécoise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le directeur général adjoint, monsieur Pierre Chénard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les ententes relatives à la formation des maîtres associés et les ententes relatives à la formation à la direction d'établissements.

Adopté unanimement

Concernant plus particulièrement la formation d'un comité d'évaluation du réseau des écoles, il est convenu de considérer ce sujet lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Démission pour fin de retraite – Michelle Sinotte, directrice d'école secondaire

**RÉSOLUTION 338 0302 :**

CONSIDÉRANT que madame Michelle Sinotte, directrice d'école secondaire, a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendra sa retraite à compter du 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Michelle Sinotte, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 30 juin 2002;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celle-ci.

Adopté unanimement

Démission pour fin de retraite – Gaétan L'Heureux directeur d'école primaire

**RÉSOLUTION 339 0302 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Gaétan L'Heureux, directeur d'école primaire, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 23 juillet 2002;

\_\_\_\_\_  
Président

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Gaétan L'Heureux, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 23 juillet 2002;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

Nomination de monsieur Denis Lampron à la direction du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice

**RÉSOLUTION 340 0302 :**

Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice est vacant;

CONSIDÉRANT, par suite du départ à la retraite de monsieur André Garant, qu'un poste de direction du

CONSIDÉRANT, par suite, que la direction générale a demandé aux directions d'établissements et aux administrateurs de faire part de leur intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis sa recommandation quant au comblement du poste ici concerné;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que monsieur Denis Lampron soit nommé directeur du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan;

QUE ce changement d'affectation soit effectif à compter du 8 avril 2002.

Adopté unanimement

Document relatif aux actes d'établissements des écoles pour l'année scolaire 2002-2003

**RÉSOLUTION 341 0302 :**

doit consulter le conseil d'établissement visé par la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la direction générale a élaboré un document de consultation sur les actes d'établissement susceptibles d'être concernés par l'application de cet article;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit adopté, pour les fins de la consultation précitée, le document 0302-05 relatif au projet de répartition des actes et des conseils d'établissement des écoles pour l'année scolaire 2002-2003.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Félicitations à madame Lucie St-Gelais, enseignante

**RÉSOLUTION 342 0302 :**      CONSIDÉRANT qu'une enseignante de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Sauveur de Shawinigan-Sud, madame Lucie St-Gelais s'est vue décerner dernièrement les prix suivants :

- Le Mérite 2002 (premier prix au Québec) de la catégorie « Le français, langue première » pour son projet d'apprentis journalistes et le deuxième prix de la catégorie « La page pédago TIC » pour son site éducatif, au concours « Les mérites 2002 du français et de la francophonie en éducation » organisé par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec;
- La bourse « Le français prend l'affiche à l'école » dans la catégorie « Classe » au primaire avec son projet « Journal scolaire » de la Fondation Albert-Tessier de la S.S.J.B. de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame St-Gelais pour ses projets gagnants.

Adopté unanimement

Félicitations à madame Martine Gagnon, enseignante

**RÉSOLUTION 343 0302 :**      CONSIDÉRANT qu'une enseignante de 5<sup>e</sup> année de l'école Laflèche de Grand-Mère, madame Martine Gagnon a remporté la bourse « Le français prend l'affiche à l'école » dans la catégorie « Niveau » au primaire avec son projet « Harry Potter à l'école des sorciers » de la Fondation Albert-Tessier de la S.S.J.B. de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, madame France Désaulniers PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Gagnon pour son projet gagnant.

Adopté unanimement

Félicitations à madame Isabelle St-Hilaire, enseignante

**RÉSOLUTION 344 0302 :**      CONSIDÉRANT qu'une enseignante de français en 1<sup>re</sup> secondaire à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, madame Isabelle St-Hilaire a remporté la bourse « Le français prend l'affiche à l'école » dans la catégorie « Niveau » au secondaire avec son projet « Le plaisir de la lecture » de la Fondation Albert-Tessier de la S.S.J.B. de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame St-Hilaire pour son projet gagnant.

Adopté unanimement

Félicitations à Émilie Legendre, élève de madame Lucie St-Gelais

**RÉSOLUTION 345 0302 :**      CONSIDÉRANT qu'une élève de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Sauveur à Shawinigan-Sud, dans la classe de madame Lucie St-Gelais, mademoiselle Émilie Legendre a remporté un des 10 prix du concours « La Nouvelle du jour » organisé par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (C.P.I.Q.);

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les objectifs du concours visent à permettre aux jeunes du primaire et du secondaire de mieux comprendre l'information dans la presse imprimée, radiodiffusée et télédiffusée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que des félicitations soient adressées à mademoiselle Legendre pour son prix.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Réal Julien s'informe au sujet de la demande d'abrogation du tarif bi-énergie. En réponse à monsieur Julien, monsieur Jean-Guy Trépanier fait état du dossier et mentionne que la F.C.S.Q. en collaboration avec l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers du Québec (A.G.P.I.) ont présenté un mémoire et que des démarches suivent leur cour.

Ce mémoire précise entre autre les impacts du retrait du tarif BT sur les coûts de l'énergie, les coûts d'entretien des équipements de chauffage, de modernisation ainsi que sur l'environnement, d'une augmentation de l'utilisation du mazout et du gaz naturel pour le chauffage des immeubles des parcs immobiliers institutionnels.

Il est, par la suite, procédé à la désignation de délégués officiels et substituts aux assemblées générales de la F.C.S.Q. ainsi que du délégué et de son substitut au conseil général de la F.C.S.Q.

Délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 346 0302 :** CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer des délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit désignée pour l'année scolaire 2001-2002, madame la commissaire Danielle Bolduc, comme déléguée officielle de la Commission scolaire de l'Énergie, aux assemblées générales de la F.C.S.Q.

Adopté unanimement

Délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 347 0302 :** CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer des délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit désignée pour l'année scolaire 2001-2002, madame la commissaire Diane Samson, comme déléguée officielle de la Commission scolaire de l'Énergie, aux assemblées générales de la F.C.S.Q.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 348 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer des délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit désigné pour l'année scolaire 2001-2002, monsieur le commissaire Réjean Gélinas, comme délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie, aux assemblées générales de la F.C.S.Q.

Adopté unanimement

Délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 349 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer des délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit désigné pour l'année scolaire 2001-2002, monsieur le commissaire Yves Tousignant, comme délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie, aux assemblées générales de la F.C.S.Q.

Adopté unanimement

Substitut au  
délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 350 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit désigner des substituts en cas d'empêchement d'un délégué officiel aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit désignée pour l'année scolaire 2001-2002, à titre de substitut à madame Danielle Bolduc, madame la commissaire Nicole Périgny.

Adopté unanimement

Substitut au  
délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 351 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit désigner des substituts en cas d'empêchement d'un délégué officiel aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit désignée pour l'année scolaire 2001-2002, à titre de substitut à madame Diane Samson, madame la commissaire France Désaulniers.

Adopté unanimement

Substitut au  
délégué officiel  
2001-2002 aux  
assemblées  
générales de la  
F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 352 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit désigner des substituts en cas d'empêchement d'un délégué officiel aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit désigné pour l'année scolaire 2001-2002, à titre de substitut à monsieur Réjean Gélinas, monsieur le commissaire Maurice Poudrier.

Adopté unanimement

Substitut au délégué officiel 2001-2002 aux assemblées générales de la F.C.S.Q

**RÉSOLUTION 353 0302 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit désigner des substituts en cas d'empêchement d'un délégué officiel aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit désigné pour l'année scolaire 2001-2002, à titre de substitut à monsieur Yves Tousignant, monsieur le commissaire Denis Boulianne.

Adopté unanimement

Délégué substitut au président, pour les assemblées générales de la F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 354 0302 :**      CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Laforest président de la commission scolaire est délégué officiel aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit désigner un substitut au président;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que le vice-président, en l'occurrence monsieur Serge Lafontaine, soit désigné, pour l'année 2001-2002, délégué substitut à monsieur Jean-Yves Laforest.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Yves Tousignant fait part aux membres du conseil de sa déception relativement au manque de représentants du Centre-de-la-Mauricie et du Haut Saint-Maurice suite à la nomination du nouveau conseil d'administration de la Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux. Il est convenu de discuter de ce sujet à huis clos.

Monsieur le commissaire Claude Béland exprime sa préoccupation concernant la possibilité que des élèves aient eu une charge de travail relativement importante durant la semaine de relâche.

Il est convenu que des vérifications seront faites sur ce sujet.

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, le directeur de ces services, monsieur Pierre Larose, soumet une recommandation concernant l'adhésion à l'U.R.L.S. de la Mauricie.

---

Président





Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Le directeur de ces services, monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission pour fin de retraite

**RÉSOLUTION 357 0302 :**            CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel enseignant de la Commission scolaire de l'Énergie remet sa démission pour fin de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Georges Leblond, enseignant à l'école Saint-Ephrem de Carignan, laquelle est effective au 24 décembre 2001.

Adopté unanimement

Retraite progressive

**RÉSOLUTION 358 0302 :**            CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de deux (2) ans, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'accepter pour madame Margaret Russel Loranger, enseignante à l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère, une retraite progressive dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

**RÉSOLUTION 359 0302 :**            CONSIDÉRANT que madame Nathalie Deschênes, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, demande un congé sabbatique à traitement différé d'un an, soit l'année scolaire 2002-2003, dans un plan de trois (3) ans débutant le 28 janvier 2002;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accorder à madame Nathalie Deschênes ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective.

Adopté unanimement

Entente avec madame Céline Houle, enseignante en congé de maladie

**RÉSOLUTION 360 0302 :**            CONSIDÉRANT qu'une enseignante est en congé maladie depuis 2 ans;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que madame Céline Houle demeure à l'emploi de la commission pour la moitié (50 %) de sa tâche depuis le 3 décembre 2001, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT l'état du dossier médical de madame Céline Houle, enseignante à l'école Lafèche de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT que la S.S.Q. Groupe Financier, le Syndicat des enseignants, la commission scolaire et l'enseignante ont convenu des modalités de maintien au travail;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter le projet d'entente se rapportant aux modalités de maintien au travail de madame Céline Houle;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagements

**RÉSOLUTION 361 0302 :**

doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, en conformité avec les dispositions de la convention collective :

- Manon Boudrault, éducatrice en service de garde, poste à 16,5 heures/semaine à l'école Marie-Médiatrice de La Tuque;
- Claire Goudreault, éducatrice en service de garde, poste à 16 heures/semaine à l'école La Providence de Saint-Tite;

QUE ces engagements soient effectifs à compter du 19 mars 2002.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Nouvelle  
affectation

**RÉSOLUTION 362 0302 :**      CONSIDÉRANT, suite à l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la Commission scolaire ont posé leur candidature et possèdent les qualifications requises;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, si plus d’une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d’affecter madame Annie Ricard, technicienne en travaux pratiques, poste de 35 heures/semaine à l’école secondaire du Rocher de Grand-Mère, le tout étant conditionnel à l’acceptation par la direction régionale du Ministère de l’Éducation du présent mode de comblement de poste et à l’application des dispositions de la convention collective;

QUE cette affectation soit effective à compter du 19 mars 2002.

Adopté unanimement

Abolition d’un  
poste de secrétaire  
de gestion au  
C.F.M.

**RÉSOLUTION 363 0302 :**      CONSIDÉRANT, par suite de la retraite de madame Ginette Hamel, qu’un poste est vacant;

CONSIDÉRANT l’analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l’Énergie pour les postes de secrétaire de gestion pour l’année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE l’abolition d’un poste de secrétaire de gestion au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan à compter du 7 mars 2002.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

**RÉSOLUTION 364 0302 :**      CONSIDÉRANT l’analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l’Énergie pour l’année 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l’ouverture d’un poste d’agent(e) de bureau classe I à 35 heures/semaine, au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 19 mars 2002.

Adopté unanimement

---

Président

Mandat de médiation concernant des griefs du personnel professionnel

**RÉSOLUTION 365 0302 :**

CONSIDÉRANT que le Syndicat des professionnels et professionnelles du Cœur du Québec a déposé plusieurs griefs pour l'obtention de postes à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clarifier certaines notions de la convention collective des professionnels notamment sur le statut, les surcroûts de travail et la permanence;

CONSIDÉRANT que lors de la première journée de l'audition des griefs, Me Jean-Guy Ménard a proposé aux parties un processus de médiation dans le but de régler à la satisfaction des parties, l'ensemble de la problématique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE de confier le mandat de médiateur à Me Jean-Guy Ménard pour solutionner la problématique découlant des griefs se rapportant entre autre, aux postes à temps plein, aux définitions de statut, de surcroît de travail, de permanence ainsi que toute problématique en lien avec lesdits griefs;

QUE toute entente découlant de la médiation et sous réserve d'être entérinée par le Conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Le directeur de ces services monsieur Jean-Guy Trépanier soumet des recommandations et par suite également des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Appel d'offres sur invitation aux architectes et ingénieurs pour la construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue

**RÉSOLUTION 366 0302 :**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a annoncé récemment l'octroi d'une subvention à la commission scolaire pour la construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut procéder à l'embauche de professionnels, par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois firmes lorsque le coût estimatif des travaux est de 250 000 \$ ou plus, mais inférieur à 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame de Lac-à-la-Tortue est de 770 560 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que les firmes suivantes soient invitées à nous présenter une proposition dans le cadre des travaux de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue :

---

Président

---

Secrétaire

## Architectes

- Jean-Louis Déry, architecte;
- Rolland Gervais, architecte;
- Gestact;

## Ingénieurs

- Les Consultants Mésar Inc;
- IMS Experts-Conseils;
- Pluritec Ltée.

Adopté unanimement

Comité de  
sélection de  
professionnels  
pour la  
construction d'un  
gymnase à l'école  
Notre-Dame à  
Lac-à-la-Tortue

### **RÉSOLUTION 367 0302 :**

CONSIDÉRANT que la demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour la construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue a été acceptée par monsieur Sylvain Simard, ministre de l'Éducation en date du 13 février 2002;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ce projet de construction, la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'article 14 « Composition du comité » de « *l'instruction sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires* » du ministère de l'Éducation stipule que « le comité de sélection est formé par la commission scolaire et est composé de trois membres, dont le directeur des services des ressources matérielles, *et d'une personne désignée par la commission scolaire pour agir comme secrétaire* »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- monsieur Jean-Yves Laforest, président;
- monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des Services des ressources matérielles;
- madame Monique Guay, secrétaire du comité;
- madame Johanne Harvey, commissaire.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Document relatif à un échancier préliminaire pour la construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue

**RÉSOLUTION 368 0302 :**

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé le document 0302-07 concernant un échancier préliminaire dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue.

Adopté unanimement

Appel d'offres aux architectes dans le cadre du projet de réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes

**RÉSOLUTION 369 0302 :**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme d'accélération des investissements publics (PAIP), a retenu le projet de réfection de toiture à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut procéder à l'embauche d'architectes par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois firmes lorsque le coût estimatif des travaux est de 250 000 \$ ou plus, mais inférieur à 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes est de 779 198 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que les firmes suivantes soient invitées à nous présenter une proposition dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes :

- Jean-Louis Déry, architecte;
- Rolland Gervais, architecte;
- Gestact.

Adopté unanimement

Comité de sélection de professionnels pour la réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes

**RÉSOLUTION 370 0302 :**

CONSIDÉRANT que la demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes, dans le cadre du programme PAIP, a été acceptée par le ministère de l'Éducation en date du 13 février 2002;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ce projet, la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination d'une firme d'architectes;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'article 14 « Composition du comité » de « *l'instruction sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires* » du ministère de l'Éducation stipule que « le comité de sélection est formé par la commission scolaire et est composé de trois membres, dont le directeur des services des ressources matérielles, *et d'une personne désignée par la commission scolaire pour agir comme secrétaire* »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- monsieur Jean-Yves Laforest, président;
- monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des Services des ressources matérielles;
- madame Monique Guay, secrétaire du comité;
- monsieur Serge Lafontaine, commissaire.

Adopté unanimement

Document relatif à un échéancier préliminaire pour la réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes

**RÉSOLUTION 371 0302 :** Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0302-08 concernant un échéancier préliminaire dans le cadre du projet de réfection d'une partie de toiture à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan.

Adopté unanimement

Modifications à la politique d'achat de biens et services

**RÉSOLUTION 372 0302 :** Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accepter les modifications apportées à la politique d'Achat de biens et services décrites au document 0302-09.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 35, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 373 0302 :** Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h, il est procédé à la réouverture de la séance.

---

Président



Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 374 0302 :**

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

des commissaires.

Adopté unanimement

Poursuivant, et sur recommandation de monsieur Denis Émond, une résolution est adoptée concernant le transport scolaire.

Document relatif aux règles de gestion du transport scolaire

**RÉSOLUTION 375 0302 :**

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soient déposées les règles de gestion du transport

scolaire décrites sur le document 0302-10.

Adopté unanimement

Les échanges se poursuivent concernant le transport scolaire notamment la vérification de l'état de santé des conducteurs, les nouveaux acquéreurs de circuits en cour de contrat ainsi que la possibilité de remettre en force le comité ad hoc sur le transport scolaire.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

**RÉSOLUTION 376 0302 :**

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue

en date du 14 mars 2002, décrit sur le document 0302-11.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Danielle Bolduc constate que les commissaires ne sont pas toujours informés lorsque des lois qui concernent l'éducation sont adoptées ou modifiées. Suite à ce constat, des vérifications seront effectuées afin de remédier à la situation.

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 22 h 30, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 377 0302 :**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 45, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la clôture de celle-ci.

---

Président

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 378 0302 :**  
des commissaires.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE  
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 379 0302 :**  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE  
que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire